

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE TUNISIE -BT-

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Nouredine HAJJI et Mohamed LOUZIR.

BILAN

30 juin 2017

En K.TND

	Notes	juin-17	juin-16	déc.-16
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1.1	126 437	143 953	205 018
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	1.2	189 224	142 704	108 545
AC3 - Créances sur la clientèle	1.3	3 902 145	3 648 182	3 652 155
AC4 - Portefeuille titres commercial	1.4	363 547	229 601	306 724
AC5 - Portefeuille d'investissement	1.5	374 228	357 982	373 016
AC6 - Valeurs immobilisées	1.6	45 853	46 913	47 363
AC7 - Autres actifs	1.7	31 806	33 663	25 219
Total des Actifs		5 033 240	4 602 998	4 718 040
PA1 - Banque Centrale et CCP	2.1	506 706	445 158	415 247
PA2 - Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	2.2	91 160	133 065	66 573
PA3 - Dépôts de la clientèle	2.3	3 310 305	3 069 669	3 153 153
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	2.4	250 136	139 974	228 314
PA5 - Autres passifs	2.5	154 182	137 684	125 121
Total des Passifs		4 312 489	3 925 550	3 988 408
CP1 - Capital social	2.6	180 000	180 000	180 000
CP2 - Réserves		484 783	447 943	447 943
CP3 - Autres capitaux propres		0	0	0
CP4 - Report à nouveau		49	332	332
CP5 - Bénéfice de l'exercice		55 919	49 173	101 357
Sous-Total capitaux propres		720 751	677 448	729 632
Total Passifs et Capitaux propres		5 033 240	4 602 998	4 718 040

Etats des Engagements Hors Bilan

30 juin 2017

En K.TND

	Notes	juin-17	juin-16	déc.-16
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	3.1	735 691	562 244	773 216
HB2 - Crédits documentaires	3.2	241 463	274 854	205 693
HB3 - Actifs donnés en garantie	3.3	511 462	445 000	415 000
Total des Passifs éventuelles		1 488 616	1 282 098	1 393 909
HB4 - Engagements de financement donnés	3.4	227 199	199 405	168 661
HB5 - Engagements sur titres		1 000	1 120	11
Total des engagements donnés		228 199	200 525	168 672
HB6 - Engagements de financement reçus		13 097	17 352	4 087
HB7 - Garanties reçues	3.5	1 879 346	1 742 792	2 041 229
Total des engagements recus		1 892 443	1 760 144	2 045 316

Etat de Résultat

30 juin 2017

En K.TND

	Notes	juin-17	juin-16	déc.-16
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.1	135 638	123 063	258 978
PR2 - Commissions (en produits)	4.2	26 780	24 842	50 966
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.3	23 918	14 760	30 543
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	4.4	15 300	15 108	27 273
Total produits d'exploitation		201 636	177 773	367 760
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.5	72 902	62 490	131 237
CH2 - Commissions encourues	4.6	644	216	995
Total charges d'exploitation		73 546	62 706	132 232
Produit net bancaire		128 090	115 067	235 528
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	4.7	12 657	15 006	21 950
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4.8	4 609	2 840	8 133
PR7 - Autres produits d'exploitation	4.9	338	283	927
CH6 - Frais de personnel	4.10	32 466	27 399	54 382
CH7 - Charges générales d'exploitation	4.11	9 113	8 110	16 310
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	4.12	3 451	3 402	6 896
Résultat d'exploitation		66 132	58 593	128 784
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	4.13	438	-99	352
CH11 - Impôt sur les bénéfices		10 651	9 321	18 946
Résultat net des activités ordinaires		55 919	49 173	110 190
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires	4.14	0	0	-8 833
Résultat net de la période		55 919	49 173	101 357

Etat des flux de trésoreries 30 juin 2017

En K.TND

	Notes	juin-17	juin-16	déc.-16
Produits d'exploitation bancaire encaissés	5.1	184 793	160 206	334 556
Charges d'exploitation bancaire décaissées	5.2	-69 664	-63 427	-130 605
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		70 100	44 772	-10 906
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-250 476	-237 259	-243 986
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		152 883	223 337	304 255
Titres de placement		-55 915	45 859	-26 861
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-42 957	-37 991	-62 635
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 140	-16 191	-43 912
Impôt sur les bénéfices		-14 315	-3 899	-13 490
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-9 411	115 407	106 416
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 053	10 420	27 275
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-574	-30 032	-55 049
Acquisition/ cession sur immobilisations		-1 335	-3 369	-7 150
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		8 144	-22 981	-34 924
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		22 209	-2 115	86 443
Dividendes versés	5.3	-64 800	-45 000	-45 000
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-42 591	-47 115	41 443
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-43 858	45 311	112 935
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		204 124	91 189	91 189
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	5.4	160 266	136 500	204 124

Présentation de la Banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 180.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 180 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	%
Actionnaires Tunisiens	112 478	62,49%
Dont		
Abdellatif EL FEKIH et Groupe	17 667	9,82%
Groupe Habib KAMOUN	10 378	5,77%
Actionnaires Etrangers	66 793	37,11%
Dont BFCM	61 200	34,00%
Autres	729	0,40%
Total	180 000	100%

Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2017 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2017, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable;
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24:

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing:

- Le Leasing mobilier: financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.);
- Le Leasing immobilier: financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.5. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque:

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de cet élément profiteront à la banque;
- Son coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

▪ Amortissement des immobilisations corporelles:

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants:

Description	30/06/2017	30/06/2016
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

▪ Sortie d'actif des immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2. Les immobilisations incorporelles:

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives).

* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.2. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

▪ Amortissement des immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation:

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

▪ Sortie d'actif des immobilisations incorporelles:

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le portefeuille-titres

2.3.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- Titres de transaction: ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres d'investissement: ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises

et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation:

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice;
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit:

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants:

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie

(engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

a) L'évaluation initiale des engagements

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le

montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêtés des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

b) L'évaluation des engagements à la date d'arrêtés

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties une éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants:

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements pour poursuivre leurs activités.
- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.
- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.
- ainsi que la note n°2012-08 du 02/03/2012.

c) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante:

- **Les actifs courants (Classe 0):** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

d) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances :

Les provisions individuelles :

▪ Règles de mesure des provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des

garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

suivantes:

Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir

les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit:

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.
- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.
- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit:

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	36%
Industries manufacturières	34%
Autres industries	36%
Bâtiments et travaux publics	54%
Tourisme	27%
Promotion immobilière	18%
Autres services	30%
Commerce	42%
Concours aux particuliers	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits

documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan:

- soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de

sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires:

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la

date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres:

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré); soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

a) Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

b) Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories:

- Les comptes Epargne classique;

- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

c) Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée d'ouvrir des comptes à terme et d'émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

d) Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

Notes relatives au bilan - Actifs

Note 1.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Caisse Dinars	29 827	25 945	23 838
Caisse Devises	5 095	5 451	4 403
Banque Centrale de Tunisie	91 265	112 542	176 629
CCP	250	15	148
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT	126 437	143 953	205 018

Note 1.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Avoirs chez les établissements financiers	5 499	2 951	7 129
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	5 495	2 945	7 125
Comptes débiteurs des banques et corresp. En dinars convertibles	4	6	4
Prêts aux établissements financiers	182 206	139 739	100 444
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	49 000	4 000	10 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	69 686	96 733	54 367
Prêts aux organismes financiers spécialisés	63 520	39 006	36 077
Créances rattachées	1 519	14	972
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	30	14	20
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	1 489	0	952
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	189 224	142 704	108 545

AC2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-17
Avoirs chez les établissements financiers	5 499	0	0	0	0	5 499
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	5 495	0	0	0	0	5 495
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	4	0	0	0	0	4
Prêts aux établissements financiers	96 302	73 305	12 599	0	0	182 206
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	49 000	0	0	0	49 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	32 782	24 305	12 599	0	0	69 686
Prêts aux organismes financiers spécialisés	63 520	0	0	0	0	63 520
Total AC2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle	101 801	73 305	12 599	0	0	187 705

Note 1.3

AC3 - Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Comptes ordinaires débiteurs	409 676	397 995	358 649
Crédits sur ressources ordinaires	3 355 944	3 166 811	3 166 948
Créances sur crédit-bail	49 017	44 300	44 878
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	12 618	4 881	12 136
Crédits sur ressources spéciales	117 772	63 453	95 054
Financement sur ressources externes	115 022	60 525	92 252
Financement sur ressources budgétaires	2 750	2 928	2 802
Créances Impayés douteuses et litigieuses	218 060	225 061	226 655
Créances impayés	28 905	30 853	50 364
Créances au contentieux	189 155	194 208	176 291
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	33 523	33 836	32 898
Couvertures comptables	-294 465	-288 155	-285 063
Agios réservés	-19 847	-20 288	-18 492
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-274 618	-267 867	-266 571
Total AC3 - Créances sur la clientèle	3 902 145	3 648 182	3 652 155

AC3 - Ventilation Créances performantes / non Performantes

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Engagements Bilan non performants	383 674	388 015	358 786
Engagements Hors bilan non performants	6 532	11 516	6 476
Total créances non performantes	390 206	399 531	365 262
Total créances	4 918 758	4 578 809	4 516 565
Taux des créances non performantes	7,93%	8,73%	8,09%
Provisions Bilan	239 804	233 052	231 756
Provisions Hors Bilan	5 457	9 180	5 460
Stock provisions fin d'exercice	245 261	242 232	237 216
Agios réservés	19 847	20 288	18 492
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	67,94%	65,71%	70,01%

AC3 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2016	Dotation aux agios réservés	Reprise agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 30.06.2017
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	285	779	-185	879
Agios réservés sur ressources ordinaires	9 807	10 340	-5 506	14 641
Agios réservés sur créances de leasing	86	96	-74	108
Autres agios réservés	8 311	3 603	-7 698	4 216
Total AC3 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés	18 492	14 818	-13 463	19 847

AC3 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2016	Dotation de Juin.-17	Reprise de Juin.-17	Radiations de Juin.-17	Provisions au 30.06.2017
Provisions individuelles	231 756	17 568	-9 521	0	239 803
Provisions collectives	34 815	0	0	0	34 815
Total AC3 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	266 571	17 568	-9 521	0	274 618

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées, provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois]3mois-1an]]1an-5ans]	>5ans	juin-17
Comptes ordinaires débiteurs	409 676	0	0	0	0	409 676
Crédits sur ressources ordinaires	15 542	891 063	562 957	1 501 728	384 654	3 355 944
Créances sur crédit-bail	377	6 060	12 209	30 027	344	49 017
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	395	4 903	7 119	201	0	12 618
Crédits sur ressources spéciales	2 750	2 953	15 389	61 189	35 491	117 772
Créances impayés douteuses	218 060	0	0	0	0	218 060
Total AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle	646 800	904 979	597 674	1 593 145	420 489	4 163 087

AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées, provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	juin-17
Comptes ordinaires débiteurs	60	0	0	409 616	409 676
Crédits sur ressources ordinaires	4 450	0	0	3 351 494	3 355 944
Créances sur crédit-bail	0	0	0	49 017	49 017
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	12 618	12 618
Crédits sur ressources spéciales	0	0	0	117 772	117 772
Créances impayés douteuses	0	0	0	218 060	218 060
Total AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	4 510	0	0	4 158 577	4 163 087

AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors provisions et agios réservés) par secteur d'activité

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Crédits aux professionnels	3 050 823	2 882 471	2 807 330
- Agriculture	47 418	56 055	39 966
- Industrie	1 047 305	1 008 216	951 897
- Services	1 676 833	1 550 578	1 542 362
- Entrepreneurs individuels	279 267	267 622	273 105
Crédits aux particuliers	1 145 787	1 053 866	1 129 888
Total AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors provisions et agios réservés) par secteur d'activité	4 196 610	3 936 337	3 937 218

Note 1.4**AC4 - Portefeuille-titres commercial**

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Portefeuille-titres commercial	351 282	222 647	295 367
Titres de placement	351 282	222 647	295 367
Titres de transaction	0	0	0
Créances rattachées	12 265	6 954	11 357
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	363 547	229 601	306 724

Note 1.5**AC5 - Portefeuille-titres d'investissement**

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Titres de propriété	379 182	352 568	375 492
Titres de participation	178 260	169 884	186 438
Parts dans les entreprises associées	945	897	897
Parts dans les entreprises liées	57 051	57 231	57 231
Fonds gérés par des SICAR	142 926	124 556	130 926
Titres de créances	21 413	26 662	26 439
Emprunts nationaux	21 413	26 662	26 439
Obligations	0	0	0
Créances rattachées	6 231	5 674	983
Provisions pour dépréciations de titres	-32 598	-26 922	-29 898
Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement	374 228	357 982	373 016

AC5 - Tableau de variation des Titres d'investissement

En K.TND

		Solde au 31.12.2016	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2017
Titres de propriété		375 492	104 058	100 368	379 182
Titres de participation	(1.1)	186 438	0	8 178	178 260
Parts dans les entreprises associées	(1.2)	897	92 058	92 010	945
Parts dans les entreprises liées	(1.3)	57 231	0	180	57 051
Fonds gérés par des SICAR		130 926	12 000	0	142 926
Titres de créances		26 439	0	5 026	21 413
Emprunts nationaux		26 439	0	5 026	21 413
Obligations		0	0	0	0
Total AC5 - Tableau de variation des Titres d'investissement		401 931	104 058	105 394	400 595

AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

		Solde au 31.12.2016	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2017
SICAV Croissance		897	48	0	945
SICAV Rendement		0	92 009	-92 009	0
Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises associées		897	92 057	-92 009	945

AC5 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

En K.TND

		juin-17	juin-16	déc.-16
Sicav Croissance		13,3%	13,1%	13,2%
Sicav Rendement		0,0%	0,0%	0,0%

AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

		Solde au 31.12.2016	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2017
Transport de Fonds de Tunisie		999	0	0	999
Placement Tunisie SICAF		5 640	0	0	5 640
Société de Bourse de Tunis		990	0	0	990
Générale Immobilière de Tunisie		6 996	0	0	6 996
Générale d'Investissement de Tunis		180	0	-180	0
Banque de Tunisie SICAR		4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement		580	0	0	580

La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
Astrée Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT Carthago	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	0	0	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0	0	0	0
Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	57 231	0	-180	57 051

AC5 - Parts dans les entreprises Liées, pourcentage de détention

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Placement Tunisie SICAF	40,14%	40,14%	40,14%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Générale Immobilière de Tunisie	87,45%	87,45%	87,45%
Générale d'Investissement de Tunis	0,00%	100,00%	100,00%
Banque de Tunisie SICAR	96,97%	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
Astrée Assurance	49,98%	49,98%	49,98%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%	0,00%

AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

	En K.TND			
	Provisions au 31.12.2016	Dotations	Reprise	Provisions au 30.06.2017
Provisions sur titres de participation	22 553	3 500	-720	25 333
Provisions sur parts dans les entreprises liées	1 721	0	-80	1 641
Provisions sur fonds gérés	5 624	0	0	5 624
Total AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	29 898	3 500	-800	32 598

AC5 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

	En K.TND		
	Titres cotés	Titres non cotés	juin-17
Titres de participation	13 276	164 984	178 260
Parts dans les entreprises associées	0	945	945
Parts dans les entreprises liées	22 857	34 194	57 051
Total	36 133	200 123	236 256

Note 1.6

AC6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 30/06/2017, 45.853 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Immobilisations incorporelles	13 055	12 319	12 633
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	12 645	11 909	12 223
Fonds de commerce	221	221	221
Immobilisations corporelles	140 761	136 150	139 485
Immeubles d'exploitation	61 837	58 890	61 037
Immeubles hors exploitation	1 646	2 057	1 985
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 750	1 750	1 750
Agencements	11 172	10 641	10 968
Matériel informatique	28 223	27 370	28 043
Matériels bancaires	17 795	17 950	17 667
Matériel de transport	2 443	2 515	2 352
Immobilisations reprises / contrat de leasing	0	33	0
Immobilisations en cours	517	798	428
Autre matériel	15 121	13 889	14 998
Cumuls Amortissements	-107 963	-101 556	-104 755
Amortissements des immobilisations incorporelles	-11 359	-10 049	-10 704
Amortissements des immobilisations corporelles	-96 604	-91 507	-94 051
Total AC6 - Valeurs immobilisées	45 853	46 913	47 363

AC6 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Valeur brute au 31.12.2016	Acquist	Reclass	Cessions	Valeur brute au 30.06.2017
Immobilisations incorporelles	12 633	422	0	0	13 055
Frais d'établissement	189	0	0	0	189
Logiciels informatiques	12 223	422	0	0	12 645
Fonds de commerce	221	0	0	0	221
Immobilisations corporelles	139 485	1 721	0	-445	140 761
Immeubles d'exploitation	61 037	76	745	-21	61 837
Immeubles hors exploitation	1 985	0	0	-339	1 646
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 750	0	0	0	1 750
Agencements	10 968	179	25	0	11 172

Matériel informatique	28 043	180	0	0	28 223
Matériels bancaires	17 667	128	0	0	17 795
Matériel de transport	2 352	176	0	-85	2 443
Immobilisations en cours	428	858	-770	0	517
Autre matériel	14 998	124	0	0	15 121
Total AC6 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération	152 118	2 143	0	-445	153 816

AC6 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 30.06.2017	Amorts cumulés au 30.06.2017	Valeur comptable nette au 30.06.2017
Immobilisations incorporelles	13 055	-11 359	1 696
Frais d'établissement	189	-189	0
Logiciels informatiques	12 645	-11 170	1 475
Fonds de commerce	221	0	221
Immobilisations corporelles	140 761	-96 604	44 157
Immeubles d'exploitation	61 837	-35 868	25 969
Immeubles hors exploitation	1 646	-432	1 214
Terrains d'exploitation	257	0	257
Terrains hors exploitation	1 750	0	1 750
Agencements	11 172	-9 158	2 014
Matériel informatique	28 223	-23 514	4 709
Matériels bancaires	17 795	-14 689	3 106
Matériel de transport	2 443	-1 459	984
Immobilisations en cours	517	0	517
Autre matériel	15 121	-11 483	3 638
Total AC6 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette	153 816	-107 963	45 853

Note 1.7

AC7 - Autres actifs

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Siège, succursales et agences	14 226	16 947	1 077
Comptes de régularisation	8 781	7 010	14 986
Compensation reçue	3 437	3 427	8 324
Compte d'ajustement devises	270	163	2 473
Agios, débits à régulariser et divers	5 074	3 420	4 189
Débiteurs divers	8 799	9 706	9 156
Total AC7 - Autres actifs	31 806	33 663	25 219

Notes relatives au bilan - Passifs

Note 2.1

PA1 - Banque centrale et CCP

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0
CCP	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	506 000	445 000	415 000
Emprunts en dinars	506 000	445 000	415 000
Emprunts en devises	0	0	0
Dettes rattachées	706	158	247
Total PA1 - Banque centrale et CCP	506 706	445 158	415 247

PA1 - Ventilation banque centrale et CCP par durée résiduelle

	En K.TND					
	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-17
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
CCP	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	0	506 000	0	0	0	506 000
Emprunts en dinars	0	506 000	0	0	0	506 000
Emprunts en devises	0	0	0	0	0	0
Total PA1 - Ventilation banque centrale et CCP par durée résiduelle	0	506 000	0	0	0	506 000

Note 2.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Dépôts à vue des établissements financiers	18 822	49 209	19 571
Banques et correspondants étrangers	10 938	39 563	13 930
Organismes financiers spécialisés	7 884	9 646	5 641
Emprunts auprès des établissements financiers	72 169	83 653	46 946
Emprunts en dinars	0	0	0
Emprunts en devises	72 169	83 653	46 946
Dettes rattachées	169	203	56
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	91 160	133 065	66 573

PA2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-17
Dépôts à vue des établissements financiers	18 822	0	0	0	0	18 822
Banques et correspondants étrangers	10 938	0	0	0	0	10 938
Organismes financiers spécialisés	7 884	0	0	0	0	7 884
Emprunts auprès des établissements financiers	9 859	50 196	12 114	0	0	72 169
Emprunts en dinars	0	0	0	0	0	0
Emprunts en devises	9 859	50 196	12 114	0	0	72 169
Total PA2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle	28 681	50 196	12 114	0	0	90 991

Note 2.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Comptes à vue	1 139 788	1 021 997	1 055 955
Comptes d'épargne	1 009 699	869 318	965 561
Comptes spéciaux d'épargne	990 836	852 143	947 033
Autres comptes d'épargne	18 863	17 175	18 528
Dépôts à terme	1 053 749	1 033 038	1 044 356
Comptes à terme	645 234	584 993	603 531
Bons de caisse	23 015	22 545	22 825
Certificats de dépôts	385 500	425 500	418 000
Autres sommes dues à la clientèle	83 252	128 334	67 732
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	23 817	16 982	19 549
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 310 305	3 069 669	3 153 153

PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-17
Comptes à vue	1 139 788	0	0	0	0	1 139 788
Comptes d'épargne	1 009 699	0	0	0	0	1 009 699
Comptes spéciaux d'épargne	990 836	0	0	0	0	990 836
Autres comptes d'épargne	18 863	0	0	0	0	18 863
Dépôts à terme	16 278	395 672	457 625	184 174	0	1 053 749
Comptes à terme	16 098	251 592	236 775	140 769	0	645 234
Bons de caisse	180	3 080	9 850	9 905	0	23 015
Certificats de dépôts	0	141 000	211 000	33 500	0	385 500
Autres sommes dues à la clientèle	83 252	0	0	0	0	83 252
Total PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle	2 249 017	395 672	457 625	184 174	0	3 286 488

PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	juin-17
Comptes à vue	2 364	155	0	1 137 269	1 139 788
Comptes d'épargne	0	0	0	1 009 699	1 009 699
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	990 836	990 836
Autres comptes d'épargne	0	0	0	18 863	18 863
Dépôts à terme	94 370	245 554	0	713 825	1 053 749
Comptes à terme	58 870	102 554	0	483 810	645 234
Bons de caisse	0	0	0	23 015	23 015
Certificats de dépôts	35 500	143 000	0	207 000	385 500
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	83 252	83 252
Total PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par type de contrepartie	96 734	245 709	0	2 944 045	3 286 488

Note 2.4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Emprunts et ressources spéciales	248 821	139 045	227 341
Ressources extérieures	244 053	134 355	222 701
Ressources budgétaires	4 768	4 690	4 640
Dettes rattachées	1 315	929	973
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	250 136	139 974	228 314

PA4 - Ventilation des ressources extérieures (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-17
Ressources extérieures	10 220	33 249	138 554	62 030	244 053

Note 2.5

PA5 - Autres Passifs

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Comptes de régularisation	95 164	84 623	61 529
Compensation à régler	74 359	67 630	46 299
Comptes d'ajustement devises	7 598	5 004	1 613
Agios, crédits à régulariser et divers	13 207	11 989	13 617
Provisions	28 209	26 172	22 300
Provisions pour risques et charges diverses (*)	19 465	14 166	14 765
Provisions pour congés payés	3 287	2 826	2 075
Provisions pour créances en hors bilan	5 457	9 180	5 460

Créditeurs divers	30 809	26 889	41 292
Créditeurs sur opérations d'impôt	13 390	7 863	17 292
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	4 179	3 049	3 341
Créditeurs sur opérations BCT	392	383	384
Créditeurs sur opérations avec le personnel	5 435	5 185	10 370
Créditeurs sur opérations sur titres	1 458	1 348	1 343
Chèques à payer	4 242	6 572	6 214
Autres créditeurs	1 713	2 489	2 348
Total PA5 - Autres Passifs	154 182	137 684	125 121

* Les provisions de juin 2017 incluent un montant de 6 486 mille dinars relatifs à la cotisation à la CNSS dont la banque a été soumise pour les exercices 2011, 2012 et 2013, et ce, suite à la vérification approfondie ayant eu lieu en 2014.

Notes relatives au bilan - Capitaux Propres

Note 2.6

Capitaux Propres

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Capital social	180 000	180 000	180 000
Réserves et report à nouveau	484 783	447 943	447 943
Réserves légales	18 000	15 000	15 000
Réserves statutaires	72 241	100 844	100 844
Réserves à régime spécial	6 732	7 930	7 930
Réserves pour réinvestissements exonérés	387 810	324 169	324 169
Autres réserves	0	0	0
Report à nouveau	49	332	332
Résultat de l'exercice	55 919	49 173	101 357
Total Capitaux Propres	720 751	677 448	729 632

Résultat de base par action

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Résultat net	55 919	49 173	101 357
Nombre moyen d'actions	180 000 000	155 000 000	165 000 000
Résultat de base par action ^(a)	0,311	0,317	0,614
Résultat dilué par action ^(b)	0,311	0,317	0,614

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Tableau de Variation des Capitaux Propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	juin-17
Capitaux propres au 31.12.2015	150 000	15 000	103 880	10 617	270 224	28 955	4 277	90 321	673 274
Augmentation de capital	30 000	0	-30 000	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat 2015	0	0	65 000	0	53 945	-28 624	0	-90 321	0
Reclassement réserves	0	0	2 687	-2 687	0	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	-40 723	0	0	0	-4 277	0	-45 000
Résultat de l'exercice 2016	0	0	0	0	0	0	0	101 357	101 357
Capitaux propres au 31.12.2016	180 000	15 000	100 844	7 930	324 169	332	0	101 357	729 632
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	3 000	35 000	0	63 640	-283	0	-101 357	0
Reclassement réserves	0	0	1 197	-1 197	0	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	-64 800	0	0	0	0	0	-64 800
Résultat au 30.06.2017	0	0	0	0	0	0	0	55 919	55 919
Capitaux propres au 30.06.2017	180 000	18 000	72 241	6 733	387 809	49	0	55 919	720 751

Notes relatives aux engagements hors bilan

Note 3.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
En faveur d'établissements bancaires et financiers	354 869	233 648	436 520
En faveur de la clientèle	380 822	328 596	336 696
Total	735 691	562 244	773 216

Note 3.2

HB2 - Crédits documentaires

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Ouverture de crédits documentaires	157 433	183 191	134 599
Acceptations à payer	84 030	91 663	71 094
Total	241 463	274 854	205 693

Note 3.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
BTA / Appel d'offres BCT	203 000	178 750	189 829
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	308 462	266 250	225 171
Total	511 462	445 000	415 000

Note 3.4

HB4 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Crédits en TND notifiés et non utilisés	211 252	177 001	163 413
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	0	0	0
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	15 947	22 404	5 248
Total	227 199	199 405	168 661

Note 3.5

HB7 - Garanties reçues

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Garanties reçues de l'Etat	32 258	8 536	8 635
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	14 425	15 225	14 962
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	28 964	20 219	22 106
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	85 574	114 959	126 557
Garanties hypothécaires	1 363 256	1 350 205	1 345 278
Contre-garanties reçues des établissements financiers	354 869	233 648	523 691
Total	1 879 346	1 742 792	2 041 229

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 30/06/2017 30 457 mille dinars.

Notes relatives à l'état de résultat

Note 4.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Produits sur opérations interbancaires	802	308	1 021
Produits sur opérations avec la clientèle	134 836	122 755	257 957
Revenus des opérations de crédits	112 549	101 969	214 086
Revenus des comptes débiteurs	15 699	15 232	31 189
Commissions sur avals et cautions	2 090	2 118	4 209
Report déport sur change à terme	2 592	1 673	4 854
Produits sur opérations de leasing	1 906	1 763	3 619
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	135 638	123 063	258 978

Note 4.2

PR2 - Commissions

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Commissions sur comptes	6 286	6 340	12 842
Opérations guichet et opérations diverses	1 331	1 249	2 425
Opérations sur titres	2 034	1 910	4 081
Opérations avec l'étranger	2 642	2 731	5 187
Commissions sur moyens de paiement	5 774	5 221	11 102
Commissions de gestion	8 713	7 391	15 329
Total PR2 - Commissions	26 780	24 842	50 966

Note 4.3**PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Gains nets sur titres de transaction	10 862	7 109	15 154
Intérêts sur titres de transaction	9 788	6 657	14 134
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	1 066	-988	-632
Plus-value de cession sur titres de transaction	8	1 440	1 652
Gains nets sur titres de placement	0	0	0
Dividendes sur titres de transaction	0	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0	0
Plus-value de cession sur titres de placement	0	0	0
Gains nets sur opérations de change	13 056	7 651	15 389
Différence de change sur opérations monétiques	16	-295	-46
Produits sur change manuel	1 464	1 525	2 920
Produits sur opérations de change en compte	10 847	6 006	11 754
Bénéfices sur opérations de change à terme	729	415	761
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23 918	14 760	30 543

Note 4.4**PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Revenus des obligations	4 629	2 174	5 994
Revenus des titres de participation	2 497	3 444	11 747
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 713	2 461	2 462
Revenus des parts dans les co-entreprises	0	0	0
Revenus des parts dans les entreprises liées	6 461	7 029	7 070
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	15 300	15 108	27 273

Note 4.5**CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées**

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Charges sur opérations interbancaires	11 108	8 854	19 742
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	55 252	49 768	102 755
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	6 542	3 868	8 740
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	72 902	62 490	131 237

Note 4.6**CH2 - Commissions encourues**

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Commissions d'aval sur opérations de refinancement	29	40	95
Charges sur opérations de retrait monétique	325	-55	375
Frais d'interchange émis	247	220	451
Autres commissions	43	11	74
Total CH2 - Commissions encourues	644	216	995

Note 4.7**PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs**

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	8 044	15 008	20 116
Dotations nettes aux provisions pour passifs (*)	4 701	42	822
Pertes sur créances irrécouvrables	45	149	1 337
Récupération sur créances comptabilisées en perte	-133	-193	-325
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	12 657	15 006	21 950

* Ce montant correspond à hauteur de 4 700 KDT à une estimation de la contribution dans le fonds de garantie des dépôts bancaires au titre du premier semestre 2017.

Note 4.8**PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

En K.TND

	juin-17	juin-16	déc.-16
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	2 700	2 208	5 184
Pertes subies sur les titres en portefeuille	1 369	0	1 678
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-79	-10	-998
Frais de gestion du portefeuille	619	642	2 269
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4 609	2 840	8 133

Note 4.9**PR7 - Autres produits d'exploitation**

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Revenus des immeubles	127	111	549
Autres	211	172	378
Total PR7 - Autres produits d'exploitation	338	283	927

Note 4.10**CH6 - Frais du Personnel**

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Charges de fonctionnement (*)	26 727	22 419	42 427
Masse salariale	21 574	18 011	33 421
Charges sociales	4 905	4 220	8 341
Charges fiscales	248	188	665
Avantages au Personnel	6 498	5 796	13 211
Régime d'intéressement	5 136	4 532	10 032
Prime de départ à la retraite	421	406	913
Autres charges liées au Personnel	941	858	2 266
Récupération sur Personnel en détachement	-759	-816	-1 256
Total CH6 - Frais du Personnel	32 466	27 399	54 382

* Les frais du personnel de Juin 2017 prennent en compte l'effet des deux augmentations salariales consécutives de 2016 et 2017.

Note 4.11**CH7 - Charges générales d'exploitation**

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Télécommunication & courriers	1 127	931	2 066
Maintenance et entretien	1 429	1 251	2 529
Services externes d'exploitation	2 585	2 232	4 326
Achat de biens consommables	1 069	1 165	2 617
Communication, marketing et documentation	766	675	1 152
Assurances, droits et taxes	773	565	1 236
Jetons de présence au conseil d'administration	200	175	350
Autres services extérieurs	1 164	1 116	2 034
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	9 113	8 110	16 310

Note 4.12**CH8 - Dotations aux amortissements**

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 232	2 249	4 537
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	1 219	1 153	2 359
Total CH8 - Dotations aux amortissements	3 451	3 402	6 896

Note 4.13**PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires**

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Plus ou moins value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	606	16	179
Autres gains ou pertes ordinaires	-168	-115	173
Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	438	-99	352

Note 4.14**PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires**

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Pertes provenant des éléments extraordinaires	0	0	-8 833
Gain provenant des éléments extraordinaires	0	0	0
Total PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	0	0	-8 833

Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

Note 5.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Intérêts et revenus assimilés	135 638	123 063	257 956
Commissions en produits	26 780	24 842	50 966
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	39 218	14 760	30 543
Ajustement des comptes de bilan	-16 843	-2 459	-4 909
Total Produits d'exploitation bancaire encaissés	184 793	160 206	334 556

Note 5.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Intérêts encourus et charges assimilées	-73 545	-62 490	-131 237
Ajustement des comptes de bilan	3 881	-937	632
Total Charges d'exploitation bancaire décaissées	-69 664	-63 427	-130 605

Note 5.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2017 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Avril 2017. Ils se sont élevés à 64.800 mille dinars.

Note 5.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

	En K.TND		
	juin-17	juin-16	déc.-16
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	126 437	143 954	205 018
Créances sur les établissements bancaires et financiers	110 375	43 354	65 622
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	-76 546	-50 808	-66 516
Total	160 266	136 500	204 124

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 17 juin 2015 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 720 751 KDT y compris un résultat net bénéficiaire de 55 919 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 30 juin 2017, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers 2.5 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. En 2015, la banque a accepté une partie de la taxation, soit un montant de 465 KDT et a intenté une action en justice pour contester le reliquat des cotisations, soit un montant de 6 486 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve sur ce point.

Tunis, le 25 Août 2017

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**

